conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2 10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit SUCCESSOR® 600

Autres moyens d'identification

Code du produit 50000661

lation (UFI)

Identifiant Unique De Formu: TSRY-K2PS-1N4C-FW2U

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la subs-

tance/du mélange

Herbicide

Restrictions d'emploi re-

commandées

Utilisez comme recommandé par l'étiquette. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

FMC France Adresse du fournisseur

11 bis Quai Perrache

69002 LYON France

Téléphone: 04 37 23 65 70

Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez: Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):

+32 14 58 45 45

Urgence médicale:

Centres antipoison en France: Paris: 01.40.05.48.48 Lyon: 04.72.11.69.11 Marseille: 04.91.75.25.25

0800 59 59 59

ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4 H302: Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration, Catégorie 1 H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de

pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie

1A

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu

aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aqua-

tiques.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration

dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne

des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de pro-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

tection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ une protection respiratoire.

Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

péthoxamide (ISO)

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié dodécylbenzènesulfonate de calcium

Etiquetage supplémentaire

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 Date de la première version publiée:

01.02.2020

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistre- ment	Classification	Concentration (% w/w)
péthoxamide (ISO)	106700-29-2 616-145-00-3	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ————————————————————————————————————	>= 50 - < 70
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié	64742-94-5 265-198-5 649-424-00-3	Asp. Tox. 1; H304 EUH066	>= 30 - < 50
Éthoxylates de tristyrylphénol	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
dodécylbenzènesulfonate de cal- cium	26264-06-2 247-557-8	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 4; H413 Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	>=1-<3
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Estimation de la toxi-	>= 1 - < 10

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 Date de la première version publiée:

01.02.2020

cité aiguë

Toxicité aiguë par
inhalation (poussières/brouillard): 4,3
mg/l

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seu-

lement plusieurs heures plus tard.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais.

En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale

de sécurité et appeler un médecin.

Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement

un médecin ou appeler une ambulance.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact avec les vêtements, les enlever. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas

d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas de contact avec les

yeux

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

Rincer la bouche à l'eau.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques

Le produit contient des distillats de pétrole, qui peuvent pré-

senter un risque de pneumonie par aspiration.

Nocif en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement

Traiter de façon symptomatique.

Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas

d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à

haute pression.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan: :

gereux

Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou

toxiques.

Oxydes de carbone Oxydes de soufre Oxydes d'azote (NOx) Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite.
Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau dé-

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient

d'origine en vue d'une réutilisation.

Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en inter-

dire l'accès à toute personne non autorisée.

Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel

de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou

d'ammoniaque.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation d'aérosols.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les misesen-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Protéger du gel et de la chaleur extrême. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Température minimale de stockage > 5°C, recommandée >15°C

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2 10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7	TWA	1 ppm	2017/164/EU
			5,4 mg/m3	
	Information supplémentaire: Indicatif			
		VME	1 ppm	FR VLE
			5,4 mg/m3	
	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposi- tion	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péthoxamide (ISO)	ilitaic	tion	Effets systémiques	0.02 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péthoxamide (ISO)		0,29 μg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel

: Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme

un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc

nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection de la peau et du

corps

Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol,

porter une protection respiratoire individuelle et une combinai-

son de protection appropriées.

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2

10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Mesures de protection Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser

ce produit.

Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son

mode d'emploi.

Porter un équipement de protection adéquat.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utili-

sation.

Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications

de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique liquide Couleur brun

Odeur aromatique, type hydrocarbure

Seuil olfactif Point de fusion/point de con-

gélation

non déterminé non déterminé

non déterminé

Point/intervalle d'ébullition non déterminé Limite d'explosivité, supénon déterminé

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Point d'éclair 102 °C

Méthode: coupelle fermée

Température de décomposi-

tion рΗ

non déterminé

3,2 (20 °C)

Concentration: 1 % (en solution aqueuse)

Viscosité

Viscosité, dynamique 28,3 mPa.s (20 °C) Viscosité, cinématique 56 mm2/s (20 °C)

6 rpm

Solubilité(s)

Hydrosolubilité émulsionnable

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Non disponible pour ce mélange.

Pression de vapeur Non disponible pour ce mélange.

Densité 1,06 g/cm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative

Caractéristiques de la particule

Taille des particules Non applicable Répartition de la taille des Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

particules

9.2 Autres informations

Explosifs Non explosif Propriétés comburantes

Non comburant Inflammabilité (liquides) inflammable, Sur la base des informations disponibles, les

critères de classification pour le danger d'inflammabilité ne

sont pas remplis.

Auto-inflammation

355 °C

Taux d'évaporation Non disponible pour ce mélange.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irri-

tantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat): 813 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 425

Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après

une seule ingestion.

Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 (Rat): > 5,33 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation Remarques: pas de mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 4.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402 Remarques: pas de mortalité

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Rat): > 4,688 mg/l Toxicité aiguë par inhalation

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: vapeur

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 1.300 mg/kg

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Non classé

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2000 milligramme par kilo-

gramme

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.047 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 4,3 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat, mâle et femelle): > 3.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Espèce : Lapin

Evaluation : Irritant pour la peau.

Méthode : OCDE ligne directrice 404

Résultat : Irritation de la peau

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Lapin

Evaluation : Pas d'irritation de la peau

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Méthode **OPPTS 870.2500**

Résultat Pas d'irritation de la peau

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Lapin

Evaluation L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Résultat Pas d'irritation de la peau

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

cation

Selon les données provenant de composants similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Pas d'irritation de la peau

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce

Méthode OCDE ligne directrice 404 Résultat Irritation de la peau

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Lapin

Méthode **OCDE** ligne directrice 404 Résultat Irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Espèce Lapin

Evaluation Risque de lésions oculaires graves.

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Effets irréversibles sur les yeux

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux

US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2400 Méthode

Pas d'irritation des yeux Résultat

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce Lapin

Evaluation Pas d'irritation des yeux

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Remarques Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classifi-

Selon les données provenant de composants similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Résultat Pas d'irritation des yeux

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Effets irréversibles sur les yeux Résultat

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405 Effets irréversibles sur les yeux Résultat

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Lapin

Méthode OCDE ligne directrice 405

Résultat Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Espèce Cochon d'Inde

Evaluation Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Méthode OCDE ligne directrice 406

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Résultat

Composants:

péthoxamide (ISO):

Voies d'exposition Dermale Espèce Cochon d'Inde

US EPA Ligne directrice OPPTS 870.2600 Méthode

Résultat Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation Nocif en cas d'ingestion.

Peut provoquer une allergie cutanée.

15/36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Type de Test Test de Maximalisation

Espèce Cochon d'Inde

Méthode OCDE ligne directrice 406

Résultat Pas un sensibilisateur de la peau.

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

germinales- Evaluation

Mutagénicité sur les cellules : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Génotoxicité in vitro Type de Test: Test de Ames

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de lymphome de souris

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Système d'essais: Lymphocytes humains

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

> Espèce: Souris Résultat: négatif

Type de Test: Test in vivo de réparation de l'ADN du foie de

rat

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Résultat: négatif

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2

10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: Aberration chromosomique de la moelle os-

> seuse Espèce: Rat

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Résultat: négatif

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Génotoxicité in vivo Type de Test: test d'aberration chromosomique

> Espèce: Rat (mâle et femelle) Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 90 d

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Mutagénicité sur les cellules

germinales- Evaluation

L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classifica-

tion en tant que mutagène sur des cellules germinales.

2-éthylhexane-1-ol:

Génotoxicité in vitro Type de Test: essai de mutation inverse

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

17/36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée: 1.2

01.02.2020

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce Rat Oral(e) Voie d'application Durée d'exposition 2 années

17 mg/kg p.c./jour LOAEL

Résultat négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancéri-

gène.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Rat, mâle et femelle Espèce Voie d'application Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition 12 mois NOAEC 1,8 mg/l Résultat négatif

Remarques Selon les données provenant de composants similaires

Cancérogénicité - Evaluation : N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce Rat, mâle et femelle

Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 720 d

NOAEL 250 Poids corporel mg / kg

Résultat négatif

Selon les données provenant de composants similaires Remarques

Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme cancérogène

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce Rat Voie d'application Oral(e) Durée d'exposition 24 mois Résultat négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

- Evaluation

sement comme toxique pour la reproduction

Composants:

péthoxamide (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 14 mg/kg p.c./jour

Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 75 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Type de Test: Étude de toxicité pour le développement

Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOEL: 50 mg/kg p.c./jour

Symptômes: Incidences sur la mère.

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

Des tests sur les animaux n'ont montré aucun effet toxique

sur la reproduction.

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fécondité / développement embryonnaire pré-

coce

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Ingestion

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 400 Poids corpo-

rel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 300 Poids corporel mg /

kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 600 Poids corporel

mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Résultat: négatif

19/36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2 10.09.2024

n: Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Toxicité pour la reproduction :

- Evaluation

Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le clas-

sement comme toxique pour la reproduction

2-éthylhexane-1-ol:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Type de Test: Développement embryo-fœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

2-éthylhexane-1-ol:

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

péthoxamide (ISO):

Espèce : Rat

LOAEL : 36.2 mg/kg p.c./jour Voie d'application : Oral - nourriture

Durée d'exposition : 90 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Remarques : Les effets sont d'une importance toxicologique limitée.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Espèce : Rat, mâle et femelle NOAEC : 0,9 - 1,8 mg/l Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 12 Mois

20 / 36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 10.09.2024 Date de la première version publiée:

01.02.2020

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 85 mg/kg LOAEL : 145 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 9 Mois

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle LOAEL : 286 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 15 Jrs

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 100 mg/kg p.c./jour
LOAEL : 200 mg/kg p.c./jour
Voie d'application : Oral - gavage
Durée d'exposition : 28 - 54 Jrs

Méthode : OCDE ligne directrice 422

Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

2-éthylhexane-1-ol:

Espèce : Rat

: 250 mg/kg

Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 sem.

Méthode : OCDE ligne directrice 408

Toxicité par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Produit:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Remarques : Basé sur les données d'un produit similaire.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Expérience de l'exposition humaine

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Contact avec la peau

Symptômes: L'exposition répétée peut provoquer dessèche-

ment ou gerçures de la peau.

Effets neurologiques

Composants:

péthoxamide (ISO):

Aucune neurotoxicité observée dans les études animales.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les solvants risquent de dessécher la peau.

Composants:

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Remarques

Les concentrations de vapeurs supérieures aux niveaux d'exposition recommandés sont irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, peuvent provoquer des maux de tête et des vertiges, sont anesthésiantes et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central. Un contact cutané prolongé et/ou répété avec des matériaux à faible viscosité peut dégraisser la peau et provoquer une irritation et une dermatite éventuelles. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou de vomissements peuvent provoquer une pneumonie chimique ou un œdème pulmo-

naire.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,014 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 0,053 mg/l

Durée d'exposition: 7 jr

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 435 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 169 µg/bee

Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 333 µg/bee Durée d'exposition: 48 h

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: 1.450 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Composants:

péthoxamide (ISO):

Toxicité pour les poissons CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,7 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 6,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 20 - 25 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 17 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 0,00195

Durée d'exposition: 72 h

CE50b (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,0079 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Lemna minor (Petite lentille d'eau)): 0,018 mg/l

Durée d'exposition: 14 jr

BPL: oui

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,004 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)):

0,0012 mg/l

Durée d'exposition: 120 h Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

100

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 9,4 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC: 1,1 mg/l

NOEC: 2.8 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Facteur M (Toxicité chro-

nique pour le milieu aqua-

tique)

Toxicité pour les organismes

vivant dans le sol

CL50: 527 mg/kg

100

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

Méthode: OCDE ligne directrice 216

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

tion de l'azote.

Méthode: OCDE ligne directrice 217

Remarques: Aucun effet négatif significatif sur la minéralisa-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

tion du carbone.

Toxicité pour les organismes :

terrestres

DL50: 84.4 -120.5

Point final: Toxicité aiguë par voie orale

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: > 200 µg/abeille

Point final: Toxicité aiguë par contact

Espèce: Abeilles méllifères

DL50: env. 1.500 - 2.100 mg/kg

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

Méthode: EPA OPP 71-1

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Toxicité pour les poissons LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 1 - 3

mg/l

Durée d'exposition: 24 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorga-

nismes

LL50 (Tetrahymena pyriformis (tétrahymène pyriforme)):

677.9 ma/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EL50: 0,89 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Toxicité pour les poissons CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 21 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour les microorga-

nismes

Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4,6 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3,5 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 7,9

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 65,4

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (boue activée): 500 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

NOEC: 1.65 ma/l

Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

NOEC: 1,18 mg/l Durée d'exposition: 21 jr

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Toxicité pour les organismes :

vivant dans le sol

CL50: 1.000 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Eisenia fetida (vers de terre) Méthode: OCDE ligne directrice 207

Toxicité pour les organismes

terrestres

DL50: 1.356 mg/kg

Durée d'exposition: 14 jr

Espèce: Colinus virginianus (Colin de Virginie)

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Méthode: OCDE ligne directrice 223

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

2-éthylhexane-1-ol:

Toxicité pour les poissons

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): 17,1 - 28,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 39 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 3,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 11,5 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Anabaena flos-aquae (cyanobactérie)): 16,6 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de com-

posants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Biodégradabilité : Remarques: Difficilement biodégradable.

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 58,6 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Remarques: Selon les données provenant de composants

similaires

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 8 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301

27 / 36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

2-éthylhexane-1-ol:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,96 (20 °C)

pH: 5

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Bioaccumulation : Remarques: Le produit/substance a un potentiel de bioaccu-

mulation.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 3,72 Méthode: QSAR

Éthoxylates de tristyrylphénol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Remarques: Donnée non disponible

dodécylbenzènesulfonate de calcium:

Bioaccumulation : Espèce: Poisson

Facteur de bioconcentration (FBC): 70,79

Méthode: QSAR

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 4,77 (25 °C)

2-éthylhexane-1-ol:

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 2,9 (25 °C)

28 / 36

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compar- : timents environnementaux

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-

même.

Composants:

péthoxamide (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux

Répartition entre les compar- : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole); kérozène — non spécifié:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: On s'attend à ce qu'il se répartisse dans les sédiments et les solides des eaux usées. Modérément volatile.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2

10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Produit Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dan-

gereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés Vider et rincer le bidon.

> Eliminer comme produit dangereux. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux

(comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochi-

miques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN UN 3082 **ADR** UN 3082 **RID** UN 3082 **IMDG** UN 3082 IATA UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE **ADR**

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

RID MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

> L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

IATA Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(Péthoxamide, ALKYL(C3-C6)BENZENES)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe Risques subsidiaires

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: 1.2 10.09.2024

Numéro de la FDS: 50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

 ADN
 : 9

 ADR
 : 9

 RID
 : 9

 IMDG
 : 9

 IATA
 : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9
Code de restriction en tun- : (-)

nels

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du : 90

danger

Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

EmS Code : F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion cargo)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 964

ment (avion de ligne)

Instruction d' emballage (LQ) : Y964 Groupe d'emballage : III Étiquettes : Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Dangereux pour l'environne-

ment

ADR

Dangereux pour l'environne- :

oui

oui

ment **RID**

Dangereux pour l'environne-

Oui

ment

IMDG

Polluant marin

: oui

oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environne-

ment

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environne-

ment

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Non applicable

Règlement (CE) relatif à des substances qui appauvris-

sent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants

organiques persistants (refonte)

Non applicable

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

Non applicable

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2

Date de révision: 10.09.2024

Numéro de la FDS:

50000661

Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée:

01.02.2020

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

: Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement E1 européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

34

Produits dérivés du pétrole et carburants de substitution: a) essences et naphtes; b) kérosènes (carburants d'aviation compris); c) gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris); d) fiouls lourds; e) carburants de substitution utilisés aux mêmes fins et présentant des propriétés similaires en termes d'inflammabilité et de dangers environnementaux que les produits visés aux points a) à d).

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

84

4510, 4734

Surveillance médicale renfor- :

cée (R4624-23)

Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Rubrique ICPE (Installations : classées pour la protection

l'environnement R511-9)

de l'environnement; Code de

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées

sur l'inventaire TSCA.

AIIC N'est pas en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée:

01.02.2020

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur

la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

2-CHLORO-N-(2-ETHOXYETHYL)-N-(2-METHYL-1-

PHENYLPROP-1-ENYL)ACETAMIDE

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

IECSC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les

voies respiratoires.

H315
H317
Peut provoque une irritation cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des

effets néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

H413 : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques. EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou ger-

çures de la peau.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Asp. Tox. : Danger par aspiration Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 01.02.2020 1.2 10.09.2024 50000661 Date de la première version publiée:

01.02.2020

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

unique

2017/164/EU : Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant

une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition

professionnelle

FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2017/164/EU / TWA : Valeurs limites - huit heures

FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale: ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon): ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire Classification du mélange:

Procédure de classification:

Acute Tox. 4 H302

Sur la base de données ou de l'éva-

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



SUCCESSOR® 600

Version 1.2	Date de révision: 10.09.2024	Numéro de la FDS: 50000661	Date de dernière parution: 01.02.2020 Date de la première version publiée: 01.02.2020
			luation des produits
As	p. Tox. 1	H304	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Sk	in Irrit. 2	H315	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Sk	in Sens. 1A	H317	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Ey	e Irrit. 2	H319	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aq	uatic Acute 1	H400	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits
Aq	uatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité

FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2024 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR/FR